



MINISTÈRE
DE L'ÉCONOMIE,
DES FINANCES
ET DE LA SOUVERAINETÉ
INDUSTRIELLE ET NUMÉRIQUE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction générale
du Trésor

FRANCE
NATION
VERTE >

Agir • Mobiliser • Accélérer

Les enjeux économiques de la transition vers la neutralité carbone

SYNTHÈSE

Janvier 2025

Synthèse

La Direction générale du Trésor a entrepris une étude sur les enjeux économiques de la transition vers la neutralité carbone. Inspirée par la [Net Zero Review](#) conduite par le Trésor britannique, cette étude analyse les grands enjeux économiques de la transition vers la neutralité carbone pour l'économie française, en croisant les dimensions macroéconomique et sectorielle, et en intégrant les enjeux pour les entreprises, le marché du travail, le commerce extérieur, les ménages et les finances publiques. Elle s'appuie sur les travaux de planification écologique, la littérature économique et l'analyse des données disponibles, et recourt aux comparaisons internationales afin d'identifier les bonnes pratiques à l'étranger, mais aussi les écueils à éviter. Ce document a été élaboré sous la responsabilité de la Direction générale du Trésor et ne reflète pas nécessairement la position du ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique.

La transition vers la neutralité carbone constitue un défi économique, mais maîtrisable. La France a déjà amorcé un processus de découplage, parvenant à réduire ses émissions de gaz à effet de serre tout en préservant sa croissance économique. Ce rapport vise à mieux comprendre les opportunités et les risques associés à la poursuite de ces efforts. La transition bas-carbone représente un coût macroéconomique modéré et transitoire, et celui-ci reste très inférieur à celui de l'inaction climatique. Ses effets sur les finances publiques, les ménages et les entreprises paraissent maîtrisables grâce à des politiques adaptées. Les efforts de transformation du système énergétique, productif et alimentaire, pourront aussi renforcer de nombreuses dimensions de la souveraineté.

Une évolution non maîtrisée du changement climatique aurait des conséquences négatives importantes pour l'économie, ce qui justifie des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) ambitieux.

- En l'absence de renforcement des efforts mondiaux de décarbonation, le réchauffement climatique pourrait atteindre en moyenne +3°C dans le monde et +4°C en France hexagonale d'ici la fin du siècle par rapport à l'ère préindustrielle selon le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), ce qui aurait des implications environnementales, sociales et économiques.
- Le réchauffement moyen des températures a atteint +1,2°C au niveau mondial sur la période 2014-2023 par rapport à l'ère préindustrielle, entraînant d'ores et déjà des dommages importants. Cette moyenne mondiale cache des différences territoriales : le réchauffement en France hexagonale était ainsi de +2,1°C sur la même période.
- Les dernières estimations du Réseau pour le verdissement du système financier (en anglais *Network for Greening the Financial System* ou NGFS) sont que les effets chroniques du changement climatique induit par les politiques climatiques actuelles (conduisant à un réchauffement de +3°C en 2100 dans le monde) auront un effet négatif sur le PIB de l'ordre de 15 points dans le monde en 2050 ; et plus encore en 2100 (30 points), par rapport à un scénario sans changement climatique. Le réchauffement aura aussi des effets négatifs sur la santé humaine et réduira les services rendus par les écosystèmes (par exemple la pollinisation ou la captation du carbone par les terres et les forêts).
- Dans le but de limiter le réchauffement mondial à +1,5°C, la France s'est fixé un objectif ambitieux de réduction de ses émissions brutes de gaz à effet de serre : -50 % en 2030 relativement à 1990, objectif décliné par secteur dans le projet de stratégie nationale bas-carbone n°3 (SNBC 3) publié dans le cadre de la concertation conduite en novembre 2024. Cet objectif est une étape vers la neutralité carbone, qui doit être atteinte en 2050.

- La transition bas-carbone s'inscrit par ailleurs dans une transition écologique plus large visant à limiter l'empreinte de l'activité sur l'environnement.

La transition vers la neutralité carbone implique, en France, en Europe, comme ailleurs dans le monde, un renchérissement du coût relatif des émissions de gaz à effet de serre (GES) – via la fiscalité, les subventions, ou la réglementation –, visant à déclencher les investissements supplémentaires nécessaires à la décarbonation et à réduire les investissements dans les activités émissives. Cela permettra, dans le cas de la France et de l'Europe, d'améliorer la sécurité d'approvisionnement énergétique et l'autonomie stratégique.

- À court et moyen terme, la transition pourrait entraîner un ralentissement de la croissance économique, du fait de la hausse des coûts qu'elle implique. La disponibilité d'énergie bas-carbone à des prix compétitifs et un environnement favorable à l'innovation verte modèreraient ce coût et favoriseraient le développement des activités bas-carbone, dans la continuité des baisses de coûts récentes des produits bas-carbone (énergies renouvelables, batteries, notamment) observés.
- À titre illustratif, une évaluation des effets de la transition vers la neutralité carbone sur l'économie française, transitant par deux principaux canaux, (i) le renchérissement du coût relatif des émissions de gaz à effet de serre et (ii) les investissements supplémentaires pour la décarbonation, dans le cadre d'une transition ordonnée, a été réalisée à partir de la deuxième version de la stratégie nationale bas carbone (SNBC 2), correspondant à une trajectoire de baisse des émissions moins ambitieuse que la SNBC 3.
 - Le premier canal, le renchérissement du coût relatif des émissions de gaz à effet de serre, réduirait le niveau d'activité de 0,9 point de PIB en 2030 par rapport à un scénario sans mesures de décarbonation supplémentaires. Dans le cas hypothétique où ce renchérissement s'appuierait en partie sur de la tarification, l'utilisation des recettes ainsi générées pour des mesures favorables à l'activité permettrait de limiter l'impact négatif de ce canal.
 - Les investissements supplémentaires pour la décarbonation nets des désinvestissements émissifs, effectués par les ménages, les entreprises et les administrations publiques, tels que prévus par la SNBC 2, soutiendraient par ailleurs le niveau d'activité à hauteur de 1 point de PIB en 2030. Toutefois, leur financement via la baisse d'autres postes de dépenses et le surcoût que ces investissements représentent pour les entreprises par rapport aux technologies alternatives existantes pourraient amoindrir cet effet positif de 0,6 point de PIB, aboutissant à un effet net des investissements de 0,4 point de PIB à horizon 2030.
- En tenant compte des interconnexions entre économies, les effets économiques de la transition dépendent de l'action climatique de nos partenaires, des outils mobilisés par ceux-ci pour l'atteindre et de la manière dont ils utilisent d'éventuelles recettes de la fiscalité sur les produits carbonés. Une transition à l'échelle mondiale, sans redistribution des recettes, commencerait par ralentir l'activité dans le monde et par suite en France via la baisse de la demande adressée aux entreprises domestiques. Cet effet serait largement limité dans le cas d'une transition avec redistribution aux ménages des recettes de la fiscalité sur les produits carbonés dans chaque pays.
- Les politiques d'atténuation du changement climatique induisent des bénéfices à moyen et long terme, en premier lieu au regard des effets délétères évités, mais aussi par les gains de productivité des technologies bas-carbone, les moindres importations de combustibles fossiles, et par l'amélioration possible de plusieurs dimensions du bien-être, notamment la santé (dits co-bénéfices).
- De plus, la transition permettra d'améliorer plusieurs dimensions de la sécurité d'approvisionnement et de souveraineté énergétique : en France, les produits fossiles étant essentiellement importés, la transition bas-carbone allègera ce poste de la balance

commerciale (les importations de produits fossiles représentaient 75 Md€ en 2023) et réduira l'exposition de l'économie aux chocs de leurs prix, déterminés sur les marchés mondiaux.

Le prix du carbone est un outil puissant économiquement pour permettre la décarbonation des activités, mais il doit être complété par des mesures complémentaires pour maximiser son efficacité et maîtriser ses effets distributifs entre les ménages.

- Pour décarboner l'économie française, la stratégie nationale bas-carbone (SNBC) s'appuie sur plusieurs leviers : la décarbonation des vecteurs énergétiques ; l'efficacité et la sobriété énergétique des usages ; l'efficacité « carbone » des procédés industriels et agricoles ; les changements de modes de consommation ; la séquestration de carbone via le puits de carbone naturel ou des procédés industriels.
- La littérature économique montre que donner un prix au carbone (via la fiscalité ou des systèmes de quotas d'émission échangeables) permet de déclencher les actions de décarbonation les plus coût-efficaces, et encourage l'innovation bas-carbone par les entreprises, cruciale pour la productivité future.
- Des défaillances de marché (e.g. dans l'innovation), et les effets distributifs de la tarification carbone, invitent à la compléter par d'autres instruments de politiques publiques, notamment par des subventions ciblées et des réglementations proportionnées, dont les effets doivent être évalués au cas par cas.
- Les émissions de gaz à effet de serre sont déjà tarifées en France à un niveau bien supérieur à la moyenne mondiale par des taxes nationales et le système d'échange de quotas d'émissions européen, mais la tarification est inégale entre secteurs et son niveau insuffisant pour atteindre les objectifs 2030 et la neutralité carbone en 2050. En France, en 2023, 71 % des émissions de gaz à effet de serre sont couvertes par une tarification effective (nette des subventions aux énergies fossiles), à un niveau moyen agrégé de 91 €/tCO₂éq. Dans le monde, selon l'OCDE, en 2021, 41 % des émissions sont couvertes, et la tarification effective nette moyenne est de 17 €/tCO₂éq. Cette tarification effective inclut à la fois une tarification visant explicitement le carbone, et une tarification indirecte proportionnelle aux émissions de GES (par exemple, l'accise sur les énergies), qui peut avoir vocation à couvrir des externalités climatiques.

La transition vers la neutralité carbone doit être pensée dans un contexte mondial, où le commerce international est source de risques mais aussi d'opportunités en cas de coopération renforcée entre les pays.

- Les émissions de GES constituent une externalité négative mondiale, ce qui appelle une réponse coordonnée au niveau international, qui se concrétise avec l'Accord de Paris. Ce dernier laisse chaque pays libre de déterminer sa contribution aux réductions d'émissions mais devrait permettre une dynamique d'émulation en fixant un objectif de limitation du réchauffement climatique nettement sous 2°C, et si possible à 1,5°C par rapport aux niveaux préindustriels et en créant un système de suivi des efforts collectifs.
- En plus de son propre effort climatique, la France est mobilisée pour que les cibles et actions de réduction d'émissions de tous les pays soient les plus ambitieuses possibles. Dans cette perspective, la France fournit notamment des financements permettant aux pays en développement de se décarboner et s'adapter aux effets du changement climatique. Ses financements ont participé à l'atteinte depuis 2022 de l'objectif collectif de 100 Md\$ par an de finance climat fournie par les pays développés aux pays en développement.
- L'intégration commerciale et financière entre économies a des répercussions plurielles sur les efforts de décarbonation. D'une part, le commerce international peut faciliter l'accès aux biens et technologies bas-carbone à travers le monde, réduisant ainsi les coûts

de la transition. D'autre part, le commerce international contribue directement aux émissions de gaz à effet de serre, notamment car il accroît la production et le transport de biens échangés. En outre, les écarts d'ambition des politiques climatiques peuvent générer un risque de fuites de carbone, prenant notamment la forme d'une substitution de la production locale par des importations.

- En l'absence d'un prix du carbone mondial, des prix différenciés par pays ou zones géographiques, notamment couplés avec des mécanismes d'ajustement carbone aux frontières (MACF), sont des instruments de politique climatique pertinents.
- L'absence de coordination et de coopération internationale, notamment en matière commerciale, serait préjudiciable à une transition ordonnée et à son acceptabilité. En effet, les pratiques de *dumping* ou les subventions ayant des effets de distorsion de certains exportateurs de biens essentiels à la transition font peser un risque sérieux sur l'industrie européenne et les emplois qui en découlent, même si elles permettent également de financer à coût réduit la transition. Face à cette menace, il est nécessaire de défendre une bonne application des règles du commerce international aux biens et services environnementaux, en luttant contre les mesures protectionnistes et en rétablissant des conditions de concurrence équitable (avec des mesures de défense commerciale notamment) chaque fois que pertinent.

La transition implique d'importants investissements, dont le financement devra être partagé entre secteurs public et privé. Conduire la transition avec un mix diversifié d'instruments de politique climatique (tarification du carbone, subventions, réglementations) aurait un impact limité sur le ratio d'endettement public par rapport à son évolution tendancielle et permettrait au secteur privé de prendre sa part dans le financement de la transition.

- La décarbonation nécessitera d'importants investissements privés et publics qui pourraient, selon un document de travail de la DG Trésor (2024), s'élever en France à environ 110 Md€ par an en 2030 (en brut et en supplémentaire par rapport à 2021), et dépendront au-delà de cet horizon de l'évolution des technologies. Ces investissements permettront des économies d'énergie qui contribueront à en réduire le coût net. En parallèle, les investissements défavorables au climat pourraient se réduire : la montée en charge des véhicules électriques et des efforts de sobriété permettrait par exemple de réduire les investissements bruns dans les véhicules thermiques d'environ 37 Md€ par an en 2030.
- La stratégie pluriannuelle de financement de la transition écologique (SPAFTE), présentée par le Gouvernement pour la première fois en 2024, décrit les financements dédiés à la transition écologique et à la politique énergétique en France par tous les acteurs.
- La répartition des financements des investissements bas-carbone entre acteurs économiques dépendra des politiques publiques mobilisées.
- Les politiques de transition mises en œuvre pour limiter le changement climatique auront un effet direct sur le solde public (par exemple, recettes de tarification carbone supplémentaires et/ou dépenses supplémentaires de décarbonation), ainsi que des effets indirects sur l'économie (via le PIB, les taux d'intérêt, l'inflation) pouvant se répercuter sur les comptes publics. Ces effets seraient fortement différenciés selon le choix des instruments de décarbonation (subvention, réglementation ou tarification carbone). Le coût des risques physiques – selon la manière dont il sera partagé avec les acteurs privés – et celui des politiques d'adaptation mises en œuvre pour les réduire pèseront également sur les finances publiques de façon directe ou indirecte.
- De plus, la sortie progressive des énergies fossiles, largement importées, implique une baisse des recettes d'accise sur ces énergies, à fiscalité inchangée. Un scénario compatible avec nos objectifs climatiques éroderait les recettes d'accise sur les énergies (ex-TICPE,

ex-TICGN et ex-TICFE) de 10 Md€ à horizon 2030 et de 30 Md€ à horizon 2050, relativement à 2019. Cette érosion des recettes concerne en premier lieu le secteur routier, du fait de l'électrification des véhicules, l'électricité étant moins taxée que les carburants routiers fossiles par unité d'énergie utile consommée.

- Une transition menée avec une combinaison d'instruments diversifiée, mobilisant la tarification du carbone, pourrait avoir un effet limité sur l'endettement, en dépit de l'érosion des recettes de l'accise sur les énergies.
- La mobilisation de la finance privée est essentielle à la réussite de la transition vers la neutralité carbone et au financement des besoins d'investissement pour la décarbonation. Or la prise en compte des risques de transition par le secteur financier paraît encore imparfaite et limitée. D'une part, une meilleure tarification de l'externalité climatique contribuerait à limiter la rentabilité des activités brunes et soutenir la rentabilité privée relative des activités bas-carbone, et donc leur financement. D'autre part, le cadre européen et français de la finance durable, le rapportage extra-financier des entreprises non financières, ainsi que les réglementations des activités financières, en particulier bancaires et assurantielles, visent à améliorer l'information et la transparence, ainsi que la confiance des investisseurs dans les actifs durables et en transition.

La transition bas-carbone aura des effets différenciés sur les ménages, et donnera lieu à des réallocations d'emplois, avec moins d'emplois bruns et davantage d'emplois verts, ce qui nécessite des politiques d'accompagnement.

- L'impact de la transition bas-carbone sur les ménages français dépend notamment de leur empreinte carbone et de la possession de « capital brun » (voiture émissive, logement chauffé aux énergies fossiles ou peu efficace énergétiquement, dit « passoire thermique »). En outre, la part des dépenses énergétiques étant en moyenne plus importante chez les ménages modestes et les ménages ruraux, ceux-ci sont davantage exposés à un renchérissement du prix du carbone.
- Les effets de la transition bas-carbone dépendent de manière cruciale des politiques publiques qui sont mobilisées pour mettre en œuvre la transition, et pour accompagner les ménages et les entreprises. La France a notamment mis en place des dispositifs pour réduire le surcoût lié aux investissements bas-carbone, en particulier pour les ménages à revenus intermédiaires et les ménages modestes (e.g. MaPrimeRénov', leasing). De plus, la loi industrie verte, promulguée le 23 octobre 2023, doit permettre d'accélérer la mobilisation de financements privés au service de la transition.
- Identifier finement les emplois moteurs ou à risque de la transition écologique nécessite de croiser les approches par activité et profession. La classification illustrative retenue dans ce rapport classe les emplois selon deux critères : (i) les biens et services produits par l'entreprise (activité verte, neutre ou brune, selon son effet direct et indirect sur la transition) et (ii) la profession exercée.
- Les activités exposées à la transition, car liées à des biens et services dont la production ou l'usage est très émissif (e.g., industrie intensive en émissions, automobile, transport aérien, élevage), représentaient 8 % de l'emploi salarié en 2021 et seront amenées à évoluer pour réduire leur empreinte environnementale. Parmi elles, les professions les plus exposées (e.g., certaines professions de la filière moteur dans l'industrie et la maintenance automobile) ne représentent que 3 % de l'emploi total, mais sont parfois géographiquement concentrées. Il importe de s'assurer que les politiques d'emploi et de formation anticipent ces transformations.
- L'attractivité des emplois verts (e.g. artisans dans la rénovation énergétique), qui représentaient 12 % de l'emploi en 2021, est une condition à la réussite de la transition. La demande en emplois verts augmente rapidement (300 000 emplois créés entre 2016 et

2021, à un rythme deux fois plus rapide que le reste de l'économie), mais fait face à de fortes tensions de recrutement. Dans le même temps, dans différents pays dont la France, les activités vertes rémunéraient mieux que les autres (à qualification et autres facteurs égaux) au début des années 2010, mais cette « prime » est en diminution depuis. La faible attractivité de certains emplois verts pourrait ainsi s'expliquer par la trop faible rétribution financière de facteurs de pénibilité du travail ou du besoin, à profession égale, de compétences plus poussées. Les politiques climatiques pourraient accroître la rentabilité relative des activités vertes, et ainsi améliorer l'attractivité de ces emplois. Les frictions sur le marché du travail sont susceptibles de freiner la transition et d'en accroître les coûts socio-économiques.

Les progrès et défis en matière de décarbonation diffèrent d'un secteur économique à l'autre :

- L'intensité carbone de **l'industrie française** a fortement baissé, grâce à des gains d'efficacité carbone, et la tendance devrait se poursuivre grâce au marché carbone européen, associé au MACF pour limiter en partie les fuites de carbone. L'industrie française se positionne actuellement parmi les moins carbonées à l'échelle mondiale, notamment grâce à l'électricité décarbonée. La poursuite de sa décarbonation contribuera à améliorer sa sécurité d'approvisionnement. Les exportations françaises sont moins exposées au risque de transition que celles d'autres pays, en particulier les exportateurs d'hydrocarbures. La loi industrie verte doit contribuer à faire de la France le leader de l'industrie verte en Europe. L'innovation bas-carbone, qui mobilise largement l'industrie, est un facteur clé pour la réussite économique de la transition et nécessite un soutien public particulier, à l'image de France 2030 et du fonds pour l'innovation européen. Les dépôts de brevets dans les technologies propres et durables n'ont jamais été aussi élevés dans le monde, en Europe et en France. Dans un contexte de concurrence intense, l'Europe est à la pointe du développement des technologies bas-carbone, selon une mesure de la densité de brevets déposés dans des technologies clés.
- Faiblement intense en carbone, et déjà à 95 % bas-carbone en 2024, la **production d'électricité française** doit fortement croître afin de permettre la décarbonation des autres secteurs via l'électrification, alors même qu'une large partie du parc productif actuel sera déclassée à horizon 2050. Assurer la production d'énergie bas-carbone (notamment énergies renouvelables et nucléaire) à moindres coûts nécessitera de surmonter des défis sociétaux et industriels, spécifiques à chaque technologie. La fiscalité et la réglementation sur les prix des énergies joueront un rôle crucial pour inciter à l'électrification, dans un contexte de coûts de production de l'électricité plus élevés qu'auparavant. La maîtrise de la demande (efficacité énergétique, sobriété) et sa flexibilisation (tarification dynamique, solutions technologiques) limiteraient les coûts de la transition pour le système électrique. Par ailleurs, l'électrification des usages s'accompagne dans de nombreux secteurs de gains d'efficacité énergétique importants.
- La tarification carbone effective du secteur du **transport**, plus élevée que dans d'autres secteurs, se justifie aussi par l'existence d'autres externalités (e.g. pollution de l'air, accidents, bruit). Les externalités négatives des transports carbonés sont généralement sous-tarifées (en particulier pour l'aviation long-courrier), tandis que les transports collectifs terrestres, peu émetteurs, sont, pour certains, subventionnés de façon importante. La rentabilité privée des voitures électriques (c'est-à-dire l'écart de coûts d'acquisition et d'usage par rapport aux voitures thermiques) s'améliore, en particulier grâce à la forte baisse du coût des batteries, et est atteinte pour les voitures parcourant de longues distances, tandis que des solutions de décarbonation dans certains sous-secteurs difficiles à électrifier (e.g. carburants alternatifs pour l'aviation) restent encore coûteuses et peuvent générer des risques environnementaux ainsi que des conflits d'usage (e.g. biomasse). La coordination internationale est importante pour la tarification des transports internationaux.

- La décarbonation du **parc privé de logements**, qui doit pouvoir s'appuyer sur une prise en compte progressive de la performance énergétique des logements dans les prix des logements et des loyers (« valeur verte » du bien), doit surmonter des coûts d'abattement plus élevés qu'anticipés par les modèles, et plusieurs défaillances de marché dont de fortes asymétries d'information (entre propriétaire et locataire par exemple). Ces défis appellent à prioriser l'action sur les logements les moins performants énergétiquement (passoires thermiques), et justifient un recours aux instruments informationnels (Diagnostic de Performance Energétique) et réglementaires (obligation de rénovation des logements à la location). En particulier, la rénovation des logements les moins performants occupés par les plus modestes peut s'accompagner d'une baisse de la précarité énergétique et de gains sanitaires.
- **L'agriculture française bénéficie déjà d'une intensité en émissions relativement faible** par rapport aux principaux producteurs mondiaux pour les productions végétales et certains types d'élevage. Elle pourrait encore améliorer sa performance climatique en mobilisant des leviers de décarbonation dotés de coûts d'abattement théoriques faibles ou modérés (e.g. agroforesterie, méthanisation, haies), bien que leur mise en œuvre soit limitée par un certain nombre d'obstacles induisant autant de coûts additionnels. Certains modèles économiques durables (e.g. production biologique) ont permis de réduire les émissions de GES sans détériorer la performance économique, mais il est difficile de généraliser ces cas particuliers. L'agriculture se distingue par une faible tarification de ses émissions de GES par rapport aux autres secteurs. Les politiques de décarbonation de l'agriculture devront aussi être évaluées au prisme du risque de fuites de carbone. La décarbonation de l'alimentation sera une opportunité de renforcer la souveraineté alimentaire.
- Les **forêts** ont une importance stratégique pour atteindre nos objectifs climatiques à horizon 2030 et 2050. Le puits de carbone des forêts et des terres de la France a été divisé par deux depuis les années 2010. Malgré de fortes incertitudes, les projections scientifiques anticipent une forte chute du puits de carbone naturel français jusqu'à 2050, en partie liée à la multiplication et l'intensification des aléas naturels, causées par le changement climatique. Cette réduction de la capacité d'absorption naturelle, qui dépendra notamment des politiques publiques sur la protection et l'usage des forêts, implique que l'effort de réduction des émissions brutes devra être d'autant plus important pour atteindre la neutralité carbone.

L'adaptation au changement climatique est indispensable pour limiter les dommages.

- L'adaptation au changement climatique désigne une démarche d'ajustement au climat actuel ou attendu, ainsi qu'à ses conséquences. L'adaptation a ainsi le potentiel d'atténuer les effets préjudiciables (i.e. de limiter les dommages associés au changement climatique) et aussi, quoique plus rarement, d'en exploiter les effets bénéfiques.
- À la différence de l'atténuation, l'adaptation au changement climatique peut produire des bénéfices privés, ce qui incite à une adaptation « spontanée ». Toutefois, certaines défaillances de marché et autres barrières conduisent à une action privée d'adaptation insuffisante ou contreproductive (« mal-adaptation »), justifiant une intervention de l'État. L'action publique est ainsi nécessaire pour engager certaines actions d'adaptation, éviter la mal-adaptation et minimiser les coûts de l'adaptation et des dommages résiduels.
- De nombreuses actions peuvent être privilégiées à court terme, car agir aujourd'hui coûte le plus souvent moins cher, en valeur actuelle, que d'agir demain. Le troisième plan national d'adaptation au changement climatique (PNACC) mis en consultation en propose certaines (e.g. intégrer le confort d'été dans la conception des bâtiments neufs).

Plus d'informations :
www.tresor.economie.gouv.fr

Direction générale du Trésor

Janvier 2025